

**Question écrite du 19 septembre 2022 de Mme Brigitte Studer et M. Christian Zaugg:
«Charges provisionnelles pour les montants des charges des locataires de la GIM».**

Cette question est consécutive aux annonces de la forte augmentation du prix de l'énergie et des informations parues dans différents médias indiquant la répercussion de celle-ci sur les montants provisionnels de charges à supporter par les locataires de la plupart des régies privées.

Nous aimerions savoir comment la Gérance immobilière municipale (GIM) prévoit d'anticiper cette augmentation des charges dans ses immeubles locatifs, si elle sera répercutée sur ses locataires et, si oui, de quelle manière, sachant que la grande majorité de ceux-ci sont au bénéfice de loyers sociaux.